

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 57 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

RAPPORT N° 170615-13-FIN-

le **21 JUIN 2017**

RESTAURATION COLLECTIVE : HARMONISATION DES TARIFS

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Mme VOELTZEL indique que depuis le 1er janvier 2017, la CCPOVHB est membre du Groupement d'Intérêt Public « Restauration du Haut Béarn » qui assure la fabrication des repas de la restauration scolaire.

Pour sa part, la CCPOVHB livre les repas dans les cuisines satellites des communes et ALSH adhérents et gère également la facturation des repas.

Il convient d'harmoniser les tarifs des repas sur l'ensemble du territoire de la nouvelle intercommunalité. Ils s'établissent comme suit :

Tarifs restauration scolaire	Tarifs 2017
Repas enfant CCPOVHB	3.40€
avec un tarif préférentiel à partir du 3ème enfant	2.50€
Repas enfant Centre de loisirs CCPOVHB	3.40€
Repas enfant hors CCPOVHB	3.70€
avec un tarif préférentiel à partir du 3ème enfant	2.50€
Repas adultes personnel communal et intercommunal	5.30€
Repas adultes hors CCPOVHB	5.30€
Repas enseignants	
Repas personnel de service	4.30€

Les prestations spécifiques seront étudiées au cas par cas et feront l'objet de devis établis par le GIP « Restauration du Haut Béarn » (manifestations de la CCPOVHB par exemple).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs des repas tels que ci-dessus pour l'ensemble du territoire.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

REÇU

Daniel LACRAMPE

le 21 JUIN 2017

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

